

Concours de réglage : les coulisses

SSC

Rue Jaquet-Droz 1, CH – 2002 Neuchâtel
info@ssc.ch – www.ssc.ch

Juin 2023

21

Bulletin SSC n° 95

L'édiction 2023 du Concours de réglage étant actuellement lancée (la date de restitution des mouvements est fixée au 24 mars), coup de projecteur sur cette épreuve de la SSC désormais classique, en compagnie de Monsieur Fabio Vigneri, président de la Commission du Concours.

**Pour commencer, rappelez-nous depuis quand le Concours de réglage existe et à qui il s'adresse ?**

La première édition a eu lieu en 2010 et le Concours est ouvert aux futurs détenteurs du CFC d'horloger en 3e année de formation.

Quel est son but ?

L'idée est de cimenter, ou plutôt de mettre à l'épreuve, les connaissances acquises par les élèves lors de leur formation en se confrontant à un cas pratique.

Comment se déroule-t-il, pratiquement ?

La Commission contacte les institutions qui peuvent être aussi bien des écoles que des entreprises disposant à l'interne d'un centre de formation. C'est ensuite aux formateurs d'offrir à leurs étudiants la possibilité de participer au Concours.

Après leur inscription, les participants reçoivent leur kit par la poste. Ils disposent ensuite d'environ 40 heures, réparties sur 8 semaines pour l'assemblage et le réglage du mouvement, avant que le résultat de leur travail ne soit soumis au COSC pour son contrôle, qui est fait de manière anonyme. La certification ne sera ensuite délivrée que si tous les critères, relativement sévères, établis par la norme ISO 3159 qu'applique le COSC sont remplis. Les travaux seront ensuite notés et un classement établi. L'habillage du mouvement est offert à tous les participants ayant obtenu la certification.

Si la certification est refusée, le mouvement est renvoyé à son auteur, lui donnant ainsi la possibilité d'un second passage au COSC après décottage de son mouvement, une opportunité pédagogique de tirer un enseignement de ses erreurs. Il s'agit là d'une évolution du Concours puisque jusqu'en 2015 un seul passage était possible. Cependant, le classement ne prend en compte que les résultats de ceux qui ont réussi les épreuves au 1er passage.

En quoi est-il, à votre avis, intéressant d'y participer, d'une part pour les élèves, et d'autre part pour les formateurs ?

Cette participation, qui se fait sur une base volontaire, est l'opportunité pour les futurs horlogers de traiter tous les aspects de l'organe réglant du mouvement, ce qu'ils n'ont pas forcément l'occasion de faire durant leur formation. C'est aussi le moyen de vérifier leurs connaissances et leur dextérité, bref, d'avoir un avant-goût d'une mise en condition stressante, mais aussi de faire reconnaître leurs aptitudes.

Bien sûr, les lauréats sont davantage mis en valeur, mais tous les certifiés (même au 2e passage) reçoivent la certification et le kit d'habillage, ce qui n'est pas rien !

Pour les formateurs, la certification obtenue par leurs étudiants est une preuve de la bonne formation qu'ils leur offrent. Ils considèrent également le Concours comme un outil de formation.

On remarque une plus grande implication de leur part au fur et à mesure des éditions.

Pour lire la suite de l'article,
devenez membre de la SSC

<https://www.ssc.ch/adhesion/>